

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

16 DEC 2016

ID : 031-213103672-20161216-D2016\_120-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINTE, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

**Etaient absents excusés avant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

**Etait absent excusé** :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION n°2016/120**

### **Objet : Cession du mégaprojecteur à l'association des Vidéopathes Associés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Président de l'association Cinéma Le Lumière de proposer l'enlèvement du mégaprojecteur DP30, acquis le 31 juillet 2000 pour une valeur de 1 795.94 € T.T.C. et conservé actuellement dans les locaux du cinéma.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de céder, à titre gracieux, ce mégaprojecteur à l'association Les Vidéopathes associés de l'Union et de l'autoriser à procéder aux écritures comptables de sortie du patrimoine communal.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- De céder, à titre gracieux, ce mégaprojecteur à l'association Les Vidéopathes associés de l'Union,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder aux écritures comptables de sortie du patrimoine communal.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 DEC. 2016  
- Affiché le 16 DEC. 2016

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Yvan Navarro**

